

## Compte rendu de la séance du lundi 15 octobre 2018

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Christophe DONNET.

Absent ayant donné procuration : Régis JULIEN à Anne-Marie CAMPREDON

Absents excusés : Serge LAPIERRE, Catherine DUBOST

Absents : Gisèle BOUTIN, Gilles DUSSART, Joséphine ROBERT

*Secrétaire de la séance : Anne-Marie CAMPREDON*

### 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2018

Approuvé à l'unanimité

### 2) SIVOM de Florac Bédouès-Cocurès : désignation de 3 délégués suppléants suite à des démissions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme BARBESANT Séverine, M. BATAILLE Christian et M. MALCLES Alain, il est nécessaire de désigner trois délégués suppléants au SIVOM de Florac Bédouès Cocurès. Trois conseillères, Roselyne PRADEILLES, Suzette BOUTONNET, Marie-Thérèse CHAPELLE se sont portées candidates et ont été élues.

**Vote 11 voix POUR.**

### 3) Bar Restaurant de Bédouès : autorisation de signer le bail

Mme Géraldine SERRIERE présente son projet de reprise du bar restaurant de Bédouès aux conseillers. Le Conseil Municipal décide de fixer à 500 € le loyer mensuel, chauffage compris, avec le dépôt d'une caution de 5000 € et autorise M le Maire à signer le bail avec Sauce Cévennes.

**Vote 11 voix POUR**

### 4) Marché Public- Réhabilitation d'un bâtiment communal en mairie- Lot n° 2-Avenant n°1 Entreprise NUNES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la moins-value sur l'alarme de 1 846 € HT. Le marché du Lot n° 2 s'élève donc à 11 076 € HT au lieu de 12 922 € HT.

**Vote 11 voix POUR**

### 5) Mise en valeur de la chapelle St Saturnin- Financement Fonds Régional d'Intervention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les peintures intérieures du mur de la façade ouest se dégradent du fait de l'humidité due à la présence de la maison adossée à cette façade. Pour pallier ces désordres, la maison achetée sera déconstruite libérant ainsi pleinement la façade qui sera restaurée et qui permettra de mettre fin aux infiltrations qui détériorent les peintures. Montant des travaux 24 721.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide financière auprès de la Région à hauteur de 30 %, soit 7 416.30 € HT

Monsieur le Maire informe également qu'un huissier a fait un état des lieux de la maison voisine en présence de l'entreprise Chapelle.

**Vote 11 voix POUR.**

6) Délibération fixant le plafond de la prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

La proposition faite lors du dernier conseil a été validée par le Comité technique du Centre de Gestion de la FPT le 24 septembre 2018.

Le Conseil Municipal valide donc ces propositions par une délibération, à savoir que les frais pédagogiques sont pris en charge par la commune à hauteur de 50% par action de formation, dans la limite d'un budget annuel global de 500 € et les frais de déplacement liés à la formation suivie dans le cadre du CPF ;

**Vote 11 voix POUR**

7) Enquête publique : SAS FAGES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique a lieu pour une demande d'autorisation d'exploiter des installations de sciage et de traitement du bois sur le territoire de la commune par la SAS FAGES. En application de l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2018-235-0001 du 23 août 2018, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un **avis favorable** à la demande d'autorisation.

8) Achat des parcelles A 138 et 1025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DUBOIS Thierry demeurant à St Raphaël (83) souhaite vendre à l'Euro Symbolique les parcelles A 138 située dans le village de Cocurès et A 1025 au lieu-dit Les Plots.

Le conseil municipal accepte cette vente à l'Euro symbolique, les frais notariés seront à la charge de la commune.

**Vote 11 voix POUR**

9) Approbation du rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 28 septembre 2018, tel qu'il est présenté en conseil.

**Vote 11 voix POUR**

10) Modification des statuts de la communauté de communes Gorges Causses et Cévennes dans le cadre de la loi NOTRe et du droit commun

**Les compétences modifiées sont :**

- de donner un caractère optionnel (et non plus facultatif) aux compétences ***Assainissement collectif et Assainissement non collectif***, à des fins de régularisation vis-à-vis de la loi NOTRe et dans la perspective du transfert obligatoire à l'échelle du territoire communautaire au 1er janvier 2020,

- de donner un caractère optionnel (et non plus facultatif) à la compétence ***Eau***, à des fins de régularisation vis-à-vis de la loi NOTRe et dans la perspective du transfert obligatoire à l'échelle du territoire communautaire au 1er janvier 2020,

- de reprendre la rédaction de la compétence facultative liée à la prévention des chutes de blocs, afin qu'elle corresponde exactement et exclusivement au champ d'intervention initialement retenu; à savoir : ***stratégie locale de prévention du risque de chutes de blocs sur le territoire des Gorges du Tarn et de la Jonte.***

- de compléter le champ d'intervention en matière de compétence optionnelle relative à la politique de la ville, d'insertion économique et sociale (bloc II/2), en transférant ***l'adhésion à la Mission locale de la Lozère***,
- de préciser le champ d'intervention en matière de compétence optionnelle relative à la construction, à l'entretien et au fonctionnement des équipements culturels (bloc IV), en reprenant la rédaction liée à l'enseignement musical, afin qu'elle corresponde exactement et exclusivement au champ initialement retenu : ***enseignement musical-conventionnement avec l'EDML pour les antennes implantées sur le territoire (Florac-Trois-Rivières, Meyrueis et Gorges-du-Tarn-Causses)***
- de préciser le champ d'intervention en matière de compétence optionnelle relative à la construction, à l'entretien et au fonctionnement des équipements sportifs (bloc IV), en retirant les voies d'escalade, tant que la réflexion et les partenariats concernant la gestion future des ces équipements n'ont pas aboutis : ***exploitation et gestion des espaces, sites, itinéraires et équipements d'intérêt communautaire destinés à la pratique des activités de plein air dans les conditions définies par le code du sport : circuits VTT, itinéraires de petites randonnées et via ferrata***,
- de préciser le champ d'intervention matière de compétence optionnelle relative à ***l'Assainissement collectif*** et à ***l'Assainissement non collectif*** (bloc VI), pour tenir compte de l'exercice différencié sur le seul territoire des communes de Gorges-du-Tarn-Causses, La Malène et Mas-Saint-Chély, jusqu'au transfert obligatoire et élargi au 1er janvier 2020,
- de préciser le champ d'intervention en matière de compétence optionnelle relative à ***l'Eau*** (bloc VII), pour tenir compte de ***l'exercice différencié sur le seul territoire des communes de Gorges-du-Tarn-Causses, La Malène et Mas-Saint-Chély***, jusqu'au transfert obligatoire et élargi au 1er janvier 2020,

**Vote 11 voix POUR**

#### 11) Points sur la communauté de communes

Karine PASTRE et Christophe NOURRY font un compte-rendu de la dernière réunion. La taxe GEMAPI a été votée, elle apparaîtra dès 2019 sur la taxe foncière.

#### 12) Questions diverses

- Réclamations : Association Renc'art par rapport à l'éclairage extérieur inexistant qui pose des problèmes lors des concours de pétanque.

Le conseil propose de mettre 2 poteaux avec des projecteurs LED. José LOUREIRO s'occupera de demander des devis à un électricien.

Rue de la Chapelle : un devis a été demandé pour refaire la rue : 40 000 € de travaux hors enfouissement de réseaux. Compte-tenu de ce montant élevé, Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet pourra être seulement examiné au titre du budget 2019.

- Mme Chapelle est propriétaire des parcelles A31, A32, A29. Celles-ci sont séparées par un mur en mauvais état qui permettait autrefois d'accéder à un pont sur l'Idole, pont qui n'existe plus depuis très longtemps. Cet accès serait toujours classé « Chemin rural ». Mme Chapelle accède aujourd'hui à ces terrains par une brèche de cet ancien mur. Elle souhaiterait une solution pérenne et sûre pour accéder à sa parcelle. Christophe DONNET fait part de la possibilité d'un bornage de fait par rapport à la réalité du terrain afin que la commune puisse ensuite demander la correction du cadastre.

- Village touristique : Présenté par Christophe DONNET c'est un site internet qui recense les villages touristiques de France. L'inscription est gratuite.

- Maintenance du site internet : le prestataire ne souhaite plus s'occuper de la maintenance du site de la commune. Christophe DONNET s'occupe déjà des mises à jour du site, il propose d'en assurer la maintenance jusqu'à la fin du mandat.

- Radon : suite aux travaux réalisés à l'école, l'Agence Régionale de la Santé demande de faire de nouveaux tests. Les dosimètres sont installés depuis la semaine 40 pour 2 mois.

- Chemin du Serre- Cocurès : M. le Maire informe qu'il souhaite rouvrir ce chemin rural (domaine privé de la commune). Un courrier va être adressé à toutes les personnes propriétaires de part et d'autre de ce chemin.

- Points sur les travaux des employés communaux : M. le Maire informe le conseil qu'à 3 reprises, les employés communaux ont dû déboucher les WC de Bédouès qui avaient été volontairement obstrués par des pierres et du plastique.

- M. le Maire remercie Line AGULHON pour le don de 2 bancs.

- Demande de Mme PRIVAT : suite à une erreur probable de retranscription du cadastre napoléonien, un ensemble de cours privées apparaît dans la continuité de la rue du cimetière vieux. Mme PRIVAT demande une rectification du cadastre. Un courrier a été adressé aux propriétaires voisins pour avis. (parcelles 117 à 121 Cocurès)

- M. REY Jean- Pierre a déposé un Permis Modificatif

- Cérémonie du 11 novembre : comme les autres années la cérémonie aura lieu à 9h à Bédouès, suivie d'un petit déjeuner, et à 11h à Cocurès suivie d'un apéritif. M. Christophe Nourry accepte de faire fonction d'opérateur audio durant la cérémonie de Bédouès.  
Les enfants de l'école de Bédouès participeront à la cérémonie de Florac l'après-midi.

- Marie-Thérèse CHAPELLE demande à ce que l'église de Cocurès soit nettoyée pendant les vacances de la Toussaint.

Des habitants de Cocurès se plaignent toujours de la sortie "dangereuse" de la rue des Clos.

Séance levée à 20h40

Vu le Maire

Vu la secrétaire